

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band: 77 (1989)
Heft: 10

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Entre nous soit dit 4

Suisse actuelles 5

*Travail de nuit :
les torchons et les serviettes*

Dossier 7

Pauvreté: la machine infernale

Monde 14

Paraguay: un vent de liberté

*La nurse anglaise :
indispensable !*

Cantons actuelles 17

Cultur... elles 20

Séduction: le sens interdit

Exposition 24

Masques éternels

Photo de couverture :
Hélène Tobler

Cercle vicieux



En Suisse, pays riche, la pauvreté est le fait d'une minorité. Dans les pays où la majorité de la population est pauvre, rien ne peut être entrepris (ou si peu) en l'absence d'une modification profonde de l'ordre économique mondial. Mais en Suisse, nous avons en main les moyens économiques d'agir: reste à savoir si nous en avons la volonté.

Les femmes n'ont pas le monopole de la pauvreté, ni ici ni ailleurs. Dans le contexte suisse, des mesures d'ordre général sont nécessaires — et possibles — pour assurer des conditions de vie décentes à tous les oubliés de la prospérité, quel que soit leur sexe (par exemple, la création d'un quatrième pilier, comme le suggère Georges Enderle). Mais la pauvreté des femmes requiert, ici comme ailleurs, une analyse et des solutions spécifiques, parce qu'elle découle en grande partie d'un statut social et familial discriminatoire qui leur est propre. Cette analyse, veut-on la faire? Ces solutions, veut-on les appliquer?

Prenons le cas des « mères chefs de famille », l'une des catégories les plus exposées. La femme qui divorce et qui se retrouve seule pour élever ses enfants après cinq, dix ou quinze années de mariage de type traditionnel paie au prix fort la rupture d'un modèle auquel elle s'était conformée sous la pression même de la culture et des institutions qui désormais la pénalisent. Toute notre organisation sociale est bâtie sur le principe de la dépendance financière de la femme mariée; mais rien, ou presque, n'est prévu pour permettre à celles qui ne sont plus à l'abri du parapluie conjugal de retrouver leur indépendance dans des conditions acceptables.

Parce qu'elles sont moins bien formées et moins disponibles que les hommes pour leur profession, sans parler des cas de discrimination salariale flagrante, les travailleuses touchent des salaires inférieurs en moyenne de 40 % à ceux des travailleurs: handicap grave pour toutes, mais particulièrement pour celles qui n'ont pas l'appui d'un viril revenu. Le monde de l'économie est-il décidé à empoigner le problème? Les réponses des milieux patronaux à la consultation sur l'égalité salariale ne laissent rien augurer de bon.

Parce qu'elles consacrent une bonne partie de leur existence à travailler gratis pour leur famille, les femmes se trouvent souvent réduites à une couverture sociale insuffisante à l'âge de la retraite, dès lors qu'elles ne peuvent plus bénéficier de droits dérivés de ceux de leur conjoint. La 10e révision de l'AVS, censée assurer l'égalité des sexes, introduira-t-elle des rentes individuelles indépendantes de l'état civil et un « bonus éducatif » digne de ce nom? A voir les dernières propositions du Conseil fédéral, on n'en prend pas le chemin.

Et caetera, et caetera. Les femmes qui sont touchées par la pauvreté ne font que cumuler des handicaps qui caractérisent la « condition féminine » en général et qui se renforcent mutuellement. Pour rompre ce cercle vicieux, un ensemble cohérent de mesures concrètes peut être envisagé. Mais veut-on vraiment le rompre?

Silvia Ricci Lempen 3

Femmes suisses Octobre 1989